

CONFÉRENCE D'ACTUALITÉ

VENDREDI 17 NOVEMBRE 2017 • PARIS



ATAD & BEPS

Comment intégrer ces nouvelles normes
à vos stratégies et pratiques fiscales ?





Boris MASSOUTIER

Responsable de Conférences et Formations
Département Fiscalité et Gestion de Patrimoine
bmassoutier@efe.fr
@EfeFiscalité

A lors que **les dispositions BEPS** ont inspiré certains points de **la directive ATAD, les normes fiscales internationales et européennes sont en pleine mutation** et débouchent sur des instruments et dispositifs concrets. De nombreux projets sont également en cours, **ATAD 2 et ACCIS**, pendant que les États mettent en application ces **nouveaux moyens de lutte contre l'évasion fiscale. L'avènement d'une convention fiscale multilatérale est le fait le plus marquant pour l'année 2018.** Ces normes supranationales se heurtent aux législations nationales et conventions déjà établies, ce qui occasionne de **nombreux conflits dans les prises de décision des entreprises.** Il convient de déterminer comment intégrer ces nouvelles normes à vos stratégies et pratiques fiscales.

Cette journée de conférence, organisée par EFE et **présidée par Philippe Martin du Conseil d'État**, est l'occasion unique d'identifier dès maintenant **les impacts pratiques de ces nouvelles normes fiscales internationales et européennes sur la pratique des entreprises et des groupes.** Vous pourrez échanger avec nos praticiens experts, avocats et directeurs fiscaux qui partageront avec vous leurs solutions et leurs expériences.

POUR QUI ?

- Directeurs fiscaux
- Directeurs administratifs et financiers
- Responsables prix de transfert
- Responsables groupe
- Responsables comptables
- Fiscalistes d'entreprise
- Avocats fiscalistes
- Experts-comptables

POURQUOI ?

- Faire le point sur **les dernières évolutions des travaux de l'OCDE** et de l'UE et leur mise en place par les États
- Maîtriser **les impacts pratiques de l'instauration de la convention multilatérale et de la directive ATAD** sur la politique fiscale des groupes
- Intégrer **les nouvelles techniques en matière de prix de transfert** et ajuster votre politique aux nouvelles normes internationales

COMMENT ?

- Des exposés techniques et pratiques assurés par des orateurs de haut niveau, avocats et directeurs fiscaux
- Cette conférence est conçue de façon interactive : vous avez la possibilité de réagir et de **poser des questions aux intervenants à tout moment**
- **Un support écrit élaboré pour la conférence** vous sera remis en début de séance

LES ACQUIS :

- Intégrer toutes les subtilités des actions menées par **l'OCDE et par la Commission européenne**
- Identifier et anticiper tous les impacts fiscaux et économiques au niveau de votre entreprise des **nouvelles normes internationales et européennes**
- **Adapter vos pratiques fiscales et vos stratégies** face au nouvel ordre fiscal international et européen

NEW

À découvrir également : **Le Tax Club by EFE, votre nouveau rendez-vous bimestriel**



- **2 heures** de conférence sur des sujets au cœur de l'actualité fiscale
- Un moment privilégié **d'échange et de partage** avec vos pairs et nos **meilleurs experts**
- Une **soirée cocktail** dans un cadre convivial

Retrouvez le Tax Club by EFE sur www.efe.fr

BEPS, ATAD ET ACCIS : LA NORME FISCALE EN PLEINE MUTATION

Président de séance :

Philippe MARTIN - Conseiller d'État - **CONSEIL D'ÉTAT**

8h45 Accueil des participants

9h00

BEPS, ATAD, ATAD 2 et ACCIS : état des lieux des mises en place

- Une révolution fiscale est-elle en marche ?
- Comment les États européens réagissent-ils face à ces nouvelles normes supranationales ?
- Où en sommes-nous dans l'application des actions BEPS par les autres États ?
 - Quelles mesures posent les plus grandes difficultés ?
 - Qu'en est-il du cas particulier des États-Unis ?
 - L'Europe et la France : les bons élèves ?
- Quel sera le calendrier et quels vont être les enjeux pour cette année 2018 ?
- Comment l'administration réagit-elle face à ces nouvelles normes et propositions supranationales ?
- ATAD 2 et ACCIS : qu'attendre de ces deux projets ?

Philippe THIRIA

Consultant & arbitre international

Ancien directeur fiscal chez **UNILEVER FRANCE**

10h00 Café - Networking

10h30

Convention fiscale multilatérale : la fin d'une époque ? La fin du bénéfice des conventions bilatérales ?

- Que contient véritablement ce nouvel instrument ?
 - Hybrides, lutte contre les abus des conventions fiscales, établissements stables et règlement des différends : les grands changements au cœur des textes
 - Pourquoi va-t-elle plus loin que les conventions fiscales bilatérales ?
- Nouvel instrument = nouveau mode de fonctionnement : comment s'articulent les normes minimales et facultatives ?
 - Quelle liberté de choix laissée aux États ?
- Pourquoi les réserves émises par les États sont l'assurance d'un imbroglio garanti ?
 - Comment fonctionnent les réserves et options ?
 - Comment les États solutionneront-ils la multiplicité des options et des réserves ?

Philippe MARTIN

Président de Section

CONSEIL D'ÉTAT

11h30

La directive ATAD à l'aube de sa mise en application : comment les directions fiscales doivent-elles appréhender cette nouvelle norme fiscale ?

- Quelles mesures ont un impact concret sur la pratique fiscale de l'entreprise ?
- Limitation de la déductibilité des intérêts : quels enjeux compte tenu des règles françaises déjà restrictives ? Taux d'intérêt, sous-capitalisation...
 - Comment réagir face aux flux déjà en place ?
 - Quelles voies demeurent conformes ou justifiables ?
- Lutte contre les dispositifs hybrides, un renforcement avec ATAD 2 : un réel bouleversement de l'environnement normatif ?
- La clause anti-abus, source d'inquiétude : comment le législateur français peut-il intégrer cette clause générale ?
 - Le choix des armes pour l'administration fiscale ?
 - Quelles implications sur les pratiques fiscales ?

Cyrille DERO

Directeur fiscal Groupe

DANONE

12h30 Déjeuner

14h00

BEPS, ATAD (1&2) et la Convention fiscale multilatérale : la pratique aux Pays-Bas et au Luxembourg

- Les Pays-Bas : premier pays qui a publié son interprétation du « Principle Purpose Test » de la convention fiscale multilatérale ?
- Grandes différences de choix pour la Convention fiscale multilatérale entre le Luxembourg et les Pays-Bas ?
- *Quid* de la transposition de l'ATAD ?
- Quels sont les choix faits par les Pays-Bas et le Luxembourg ?
- ATAD 2 : quel impact aux instruments hybrides au Luxembourg ?
- ATAD 2 : grand impact pour les entreprises américains aux Pays-Bas !
- Quels impacts majeurs attendre sur la fiscalité des groupes et sur les structures localisées dans ces deux États ?

Imme KAM

Senior associate

LOYENS & LOEFF

15h00

Prix de transfert : une approche en pleine mutation

- CBCR, une application mondiale en marche : toutes les législations se valent-elles ?
 - Comment organiser la remontée d'informations ?
 - Quel rôle et responsabilités pour chaque entité ?
 - Quelle utilisation par les autorités fiscales et le public ?
- Actifs incorporels : une problématique écartée des enjeux internationaux
 - Comment traiter leur non prise en compte par les CBCR ?
 - Quels impacts du nouvel environnement sur leur évaluation ?
- La structure juridique des transactions a-t-elle encore une importance ?
- Quel rôle pour les nouveaux cadres réglementaires introduits par l'OCDE : Simplified Approach for Low-Value Adding Services et Hard to Value Intangibles ?
- Une évolution tangible des pratiques de l'administration imputable à BEPS est-elle déjà décelable ?

Grégoire DE VOGÛE

Avocat Associé

Eric LESPRIT

Avocat Associé

TAJ

16h00 Café - Networking

16h15

Réforme fiscale américaine : nouvelles normes dans le nouveau monde ?

- Un véritable changement pour les entreprises ?
- La fiscalité sera-t-elle vraiment plus attractive ? Pour qui ?
 - Un changement de taux pour plus d'attractivité ? quels avantages fiscaux conservés ou supprimés en compensation ?
 - Exonération des dividendes des filiales étrangères ? Peut-on anticiper un rapatriement des profits des groupes et filiales européens ?
 - Quelles conséquences sur les flux financiers des groupes et filiales européens ?
- Comment sont traités les investissements réalisés par les structures étrangères ?
- Cette réforme oblige-t-elle à revoir certaines structures juridiques ou opérationnelles ?

Nathalie AYMÉ

Avocat Associé

TAJ

17h30 Clôture de la séance

INFORMATIONS PRATIQUES

Renseignements programme

Posez vos questions à Boris Massoutier

Tél. : 01 44 09 12 75 • bmassoutier@efe.fr

Renseignements et inscriptions

EFE - Département formation

35 rue du Louvre - 75002 Paris

Tél. : 01 44 09 25 08 - Fax : 01 44 09 22 22

infoclient@efe.fr

www.efe.fr

Participation (TVA 20 %)

1 jour : 995€

Ce prix comprend le déjeuner, les rafraîchissements et les documents remis pendant la formation. Vous pouvez payer, en indiquant le nom du participant :

- par chèque à l'ordre d'EFE FORMATION
- par virement à notre banque : BNP PARIBAS ÉLYSÉE HAUSSMANN, 37-39 rue d'Anjou 75008 PARIS, Compte n° 30004 00819 00011881054 61, libellé au nom d'EFE FORMATION, avec mention du numéro de la facture réglée.

Inscriptions

Dès réception de votre bulletin, nous vous ferons parvenir votre confirmation d'inscription et la convention de formation.

Une convocation vous sera transmise 10 jours avant la formation.

EFE met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité la gestion, le suivi et l'organisation de formations. Les données collectées sont nécessaires pour vous inscrire à la formation. Conformément aux dispositions de la « loi Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'interrogation des données qui vous concernent. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer aux traitements de ces données. Le groupe EFE (www.efe.fr) peut vous communiquer, par voie postale, téléphonique et électronique, de l'information commerciale, susceptible de vous intéresser, concernant ses activités, ou celles de ses partenaires. Si vous ne le souhaitez pas ou si l'un de ces moyens de communication vous convient mieux, merci de nous écrire par courrier au 35 rue du Louvre - 75002 Paris ou à l'adresse mail correctionbdd@efe.fr

J'accepte de recevoir de l'information commerciale des partenaires de EFE

Informations prise en charge OPCA

N° Existence : 11 75 32 114 75

SIRET : 412 806 960 000 32

Hébergement

Pour réserver votre chambre d'hôtel, vous pouvez contacter la centrale de réservation BBA par tél : 01 49 21 55 90, par fax : 01 49 21 55 99, ou par e-mail : solution@netbba.com, en précisant que vous participez à une formation EFE.

Annulations / Remplacements / Reports

Formulée par écrit, l'annulation de formations présentes donne lieu à un remboursement ou à un avoir intégral si elle est reçue au plus tard quinze jours avant le début de la formation. Passé ce délai, le montant de la participation retenu sera de 30 % si l'annulation est reçue 10 jours inclus avant le début de la formation, 50 % si elle est reçue moins de 10 jours avant le début de la formation ou 100 % en cas de réception par la Société de l'annulation moins de trois jours avant le jour J, à titre d'indemnité forfaitaire. Cependant, si concomitamment à son annulation, le participant se réinscrit à une formation programmée la même année que celle initialement prévue, aucune indemnité forfaitaire ne sera retenue, à moins qu'il annule cette nouvelle participation et ce, quelle que soit la date d'annulation. Pour les personnes physiques uniquement les articles L6353-3 et suivants s'appliquent.

Conditions générales de vente

Remplir ce bulletin d'inscription vaut acceptation des CGV disponibles sur notre site Internet www.efe.fr ou par courrier sur simple demande.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme si, malgré tous leurs efforts, les circonstances les y obligent.

Date et lieu de la formation

VENDREDI 17 NOVEMBRE 2017 • PARIS

Le lieu de la formation vous sera communiqué sur la convocation qui vous sera transmise 10 jours avant la date de la formation.

EFE est une marque du groupe

ABILWAYS

Scannez ce code
et retrouvez-nous
sur votre
smartphone



Scannez ces codes et rejoignez EFE sur les réseaux sociaux !



Pour modifier vos coordonnées, Tél. : 01 44 09 24 29 - mail : correctionbdd@efe.fr

Vous pouvez photocopier ce document ou le transmettre à d'autres personnes intéressées.

BULLETIN D'INSCRIPTION

OUI, je m'inscris à la formation "ATAD & BEPS"
du vendredi 17 novembre 2017 (code 13777)

OUI, je m'abonne gratuitement à la newsletter « Analyses Experts -
L'actualité en fiscalité »

Pour corriger vos coordonnées, ou si la personne à inscrire est différente, merci de compléter le bulletin ci-dessous en lettres majuscules. Pour gagner du temps, vous pouvez tout simplement joindre votre carte de visite.

Madame Mademoiselle Monsieur

Nom et prénom _____

E-mail* _____

Numéro de téléphone portable _____

Fonction _____

Nom et prénom de votre responsable formation _____

E-mail du responsable de formation* _____

Nom et prénom du responsable hiérarchique _____

E-mail du responsable hiérarchique* _____

Société _____

N° SIRET

Adresse _____

Code postal Ville _____

Tél. _____ Fax _____

Adresse de facturation (si différente) _____

Date : _____ Signature et cachet obligatoires :

* Indispensable pour vous adresser votre convocation



Membre de la Fédération de la Formation Professionnelle habilité à délivrer une Attestation Descriptive de Formation

